



Compte-rendu de l'audience au Rectorat du 30 mai 2023 suite à la manifestation relative à contre-réforme de la voie professionnelle.

Principaux intervenants du Rectorat :

- Michel Daumin, secrétaire général région académique,
- Paul-Eric Pierre, secrétaire général de l'académie de Lille,
- Jean Michel Caron, délégué adjoint DRAFPIC (Délégation de région académique à la formation professionnelle, initiale et continue).

Intervenants syndicaux :

- Sylvie Vinsard, Action et Démocratie CFE-CGC,
- Karine Target, SNALC,
- William ROGER, CGT Educ' 59-62,
- Christine Despretz, SUNDEP Solidaires Sud Enseignement Privé.

Les représentants des quatre syndicats, demandeurs de l'audience de ce jour, ont rappelé leur nette opposition à la réforme de la voie professionnelle et au pacte spécifique pour les enseignants de la voie professionnelle.

Alors que le bilan de la dernière réforme n'est pas encore fait, le gouvernement assène un nouveau coup à la voie professionnelle.

- ***Concernant la révision de la carte des formations, quelles sont les fermetures et ouvertures de formations dans l'académie de Lille, prévues à la rentrée de septembre 2023 ? plus tard ? jusqu'en 2026 ?***

Réponse de Monsieur Daumin :

La carte, parue page 21 du dossier de presse sur la voie professionnelle, où figurent les 660 places de formation fermées dans les Hauts-de-France est une erreur de communication.

A la rentrée de septembre 2023, les mesures qui seront appliquées sont celles qui étaient déjà prévues, organisées et annoncées dans l'enseignement public et dans l'enseignement privé. Les indicateurs comme la décroissance des effectifs, la projection de l'offre d'emploi ou la capacité d'insertion pour des diplômés de telle ou telle section sont appliqués chaque année par le Rectorat.

Il faudrait donc comprendre dans ce discours qu'il n'y a rien de nouveau, pourtant la réforme, que nous combattons, est bien annoncée. Le SUNDEP Solidaires n'est pas dupe, de nombreuses mesures de celle-ci seront néfastes pour les élèves comme pour les enseignants. A la question des suppressions de places pour les rentrées prochaines, nous n'avons d'ailleurs eu aucune réponse !

- ***D'après l'exemple cité dans la mesure 7 de la réforme, un nouveau CAP « grand âge » est lancé à la rentrée 2023. Combien d'élèves et de classes sont-ils concernés dans l'académie ?***

Réponse de Monsieur Caron :

Ce n'est pas un nouveau CAP, mais la transformation d'un ancien diplôme.

Remarque du SUNDEP Solidaires : Ce doit encore être une autre erreur de communication !

- ***Les élèves seront rémunérés par allocation de stage, pendant leurs stages. Est-ce le Rectorat qui centralisera les documents ? Puisque cette « gratification » dépendra de l'assiduité des élèves à l'école et en milieu professionnel, la mise en place d'un document de référence est-elle prévue pour ces critères ? Qui les évaluera dans les lycées ?***

La réponse est de nouveau floue. C'est le chef d'établissement qui établirait le niveau d'assiduité de l'élève en milieu scolaire et les journées d'absence en entreprise ne seront pas rémunérées. On ne sait toujours pas comment se fera la communication des informations entre les établissements ni quelle agence sera concernée.

Le LP n'est pas un centre d'apprentissage et le glissement amorcé dans cette direction est dangereux. Avec l'augmentation de la durée de stage, les élèves seront privés d'enseignements en milieu scolaire. Des dysfonctionnements existent dans les lieux d'accueil de stage qui ne prennent pas le temps d'éduquer et d'évaluer les élèves mais leur donnent à faire des travaux répétitifs. Pourtant, le Rectorat est sûr de la bonne foi des entreprises, de l'apport en connaissances techniques lors des stages et pour ses représentants, la réforme de la voie professionnelle sera là pour favoriser cela ! Le SUNDEP Solidaires désapprouve cette logique de confiance aveugle envers les entreprises et s'inquiète du manque de cadrage envisagé ici.

- ***A partir de la rentrée 2023, les élèves sortant du lycée sans solution, diplômés ou non, pourront conserver leur statut scolaire jusqu'au 31 décembre mais dans quelle classe seront-ils intégrés, celle de leur année d'étude précédente ? Qui va gérer leur immersion ? (Mesure 5 de la réforme)***

Réponse de Monsieur Pierre :

Nous ne savons pas. La logique voudrait que l'élève réintègre l'établissement où il était inscrit l'année d'avant.

Question posée par les organisations syndicales présentes

Quelles seront les possibilités de reconversion des enseignants dans les matières professionnelles mais aussi dans les autres enseignements, due aux fermetures, pertes de postes ou changements de section ?

La réponse des représentants du Rectorat étant très floue, le SUNDEP Solidaires leur réaffirme l'énorme difficulté, voire l'impossibilité, de reconversion des enseignants.

Question du SUNDEP Solidaires

- ***Un bureau des entreprises sera créé dans chaque lycée.***

Est-ce qu'une personne de l'extérieur sera engagée pour en être responsable ? Quelle sera la place hiérarchique du responsable du bureau des entreprises dans le lycée ? La fonction de cette personne au sein du lycée est-elle bien définie ?

Réponse des représentants du Rectorat :

Des directives seront données plus tard et le bureau sera sous la responsabilité du chef d'établissement.

L'explication est de nouveau très superficielle.

- ***La réforme de la voie professionnelle étant dépendante des missions du pacte voie professionnelle, combien de pactes pourrez-vous financer dans l'académie ?***

Réponse des représentants du Rectorat :

La réponse sera donnée la semaine prochaine.

Le SUNDEP Solidaires revendique une hausse de salaires des enseignants à hauteur de la perte du pouvoir d'achat que nous subissons. Le gouvernement est persuadé que de nombreux enseignants vont signer le pacte parce qu'ils sont en difficultés financières. Il utilise donc la précarité de nos métiers pour nous exploiter encore plus et augmenter notre charge de travail déjà énorme.

- ***Comment les dédoublements seront-ils mis en place pour certaines classes de seconde et pas pour d'autres, puisque le pacte ne sera pas signé par tous les enseignants ? Qu'en est-il de l'égalité des chances ?***

Réponse des représentants du Rectorat :

Les cours en faible effectif ne sont pas forcément des dédoublements mais cela peut être des cours en groupe d'élèves les plus faibles pour justement les aider.

Le SUNDEP Solidaires revendique une baisse des effectifs pour toutes et tous, afin d'avoir des conditions d'apprentissage favorables sans discrimination pour tous les élèves

Le SUNDEP Solidaires dénonce le fait que les enseignants et les établissements vont subir des perturbations et des désorganisations qui vont détériorer l'apprentissage des connaissances pour les jeunes et les conditions de travail, par exemple pour l'année de terminale durant laquelle le lycéen choisira d'être plus longtemps en stage (donc rémunéré par l'Etat) ou pendant quatre semaines de cours intensifs dont on ne connaît pas encore la teneur.

Certaines missions liées au pacte voie professionnelle et donc à la réforme pourraient être faites pendant les vacances scolaires. Le SUNDEP Solidaires refuse une annualisation du temps de travail déguisée.

Cette réforme remplie d'incertitudes, de mesures inapplicables, contraignantes, de désorganisation totale, de décisions qui semblent inutiles ou prises en catastrophes accentue le stress des enseignants.

Le SUNDEP Solidaires dénonce le manque de sérénité qui entoure cette réforme ainsi que ces attitudes déstabilisantes et méprisantes pour les enseignants.